



VILLE DE SARRALBE
(MOSELLE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2021/091

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 24

SÉANCE EN DATE DU 21 SEPTEMBRE 2021

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 8 : INFORMATION SUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE)
2. CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DE « L'ALARME INCENDIE » DU GROUPE SCOLAIRE ROBERT SCHUMAN ET DU CENTRE CULTUREL ET SPORTIF**

Le groupe scolaire ainsi que le centre culturel et sportif de Sarralbe sont équipés d'une alarme incendie.

La réglementation impose à la commune la souscription d'un contrat d'entretien et de vérification du système de sécurité incendie.

L'ancien contrat arrivant à échéance, il a été décidé de confier un nouveau contrat d'entretien des dispositifs « alarme incendie » à la société PORT Christophe comprenant les vérifications périodiques réglementaires pour un montant annuel de :

- 1.300€ HT pour le groupe scolaire Robert Schuman
- 1.650€ HT pour le complexe culturel et sportif rue de la Sarre pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Romain BEHR, ingénieur territorial,
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,
En application de la délibération en date du 16 juin 2020 portant délégation de compétences du conseil municipal à Monsieur le Maire,
En application des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales
Sur avis de la commission d'appel d'offres en date du 6 septembre 2021,

A l'unanimité des voix,

- prend acte de ces informations concernant le contrat d'entretien que Monsieur le Maire a signé et conclu avec l'entreprise PORT Christophe.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 24 septembre 2021

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 24 septembre 2021
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT